

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

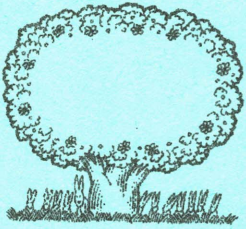
JUILLET 1998 N°366



EN DIRECT DU CONSEIL

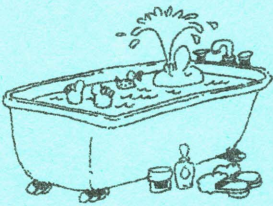
Le Conseil était réuni le 19 Juin 1998. Excusés : Mmes M.T. GEORGES, D. HYPOLITE, J. MATH et MM. G. GEORGES et G. STOUTER.

Les points suivants, inscrits à l'ordre du jour, ont été examinés :



1 Budget de la forêt

L'affectation du résultat 1997 (+ 108.916 F) a été revue, à la demande de la Sous Préfecture, en 20.959 F inscrits en section d'investissement et 87.957 F en section de fonctionnement.



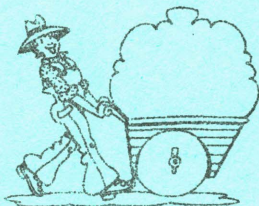
2 Budget eau

La redevance à verser à l'Agence Rhin Meuse a été payée début 1998 pour la période 96 / été 97. Un relevé complémentaire ayant été effectué pour les consommations été 97 à décembre 97, une facture nouvelle de Rhin Meuse de 38.709,02 F vient d'arriver alors qu'aucun crédit n'a été prévu à cet effet au budget. Afin d'assurer le paiement de cette facture une somme de 11.798,99 F sera prélevée à titre de subvention du budget général et versée au budget eau, le solde étant couvert par diverses disponibilités du dit budget eau.



3 Entretien de parcelles communales

Trois parcelles communales en herbe, de faible superficie sont entretenues par M. Hubert BERNARD. Le Conseil confirme la mise à disposition gracieuse de ces trois parcelles, en contrepartie de leur fauchage annuel.



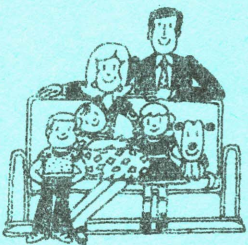
4 Ramassage de la mousse

Le Conseil renouvelle la convention arrivée à échéance avec M. GUERY de LACHAPPELLE, à compter du 01/07/98 pour un an tacitement reconductible, prix : 140 F H.T. le m³, ce prix pouvant être révisé annuellement. La collecte est contingentée en volume, réglementée quant au nombre de ramasseurs, des parcelles, etc... et se fait sous le contrôle de O.N.F.

5 Médaille de la Famille Française

Le montant du cadeau est fixé ainsi pour l'avenir :

Médaille de bronze :	350 F
Médaille d'argent :	450 F
Médaille d'or :	600 F



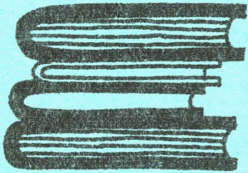
6 Factures

Le Conseil décide que les factures ci-après sont à inscrire en section d'investissement au budget :



BAILLY CLAUDEL	7.096,20 F
MANUVOS	1.310,26 F
SODEL	2.067,13 F
CIMA	1.566,30 F
DERREY	2.163,13 F
SODEL	2.989,77 F

Ces factures, pour l'essentiel, concernent les travaux de réfection de la salle du Foyer Rural.



7 Bibliothèque Départementale

Celle-ci donne le choix à la Commune : soit d'adhérer à l'Association des bibliothécaires français, prix : 100 F, soit d'écrire un article dans la revue "Lorraine". Le Conseil fait le choix de verser les 100 F d'adhésion.

8 Admission en non valeur

Pour que la situation de cette facture d'eau / assainissement AUGOYAT de 1981, d'une valeur de 103,64 F puisse être apurée, le Conseil décide l'inscription de la dite somme au compte 654 du budget.



9 Eau / Assainissement

Le Maire commente le fonctionnement du réseau d'eau et d'assainissement, au cours des 12 derniers mois et chaque membre du Conseil reçoit un exemplaire de ce rapport.

10 Cantine scolaire

Les Services Vétérinaires ont contrôlé le 22 Mai la cantine scolaire. Aucune anomalie n'a été relevée. Seuls quelques points très mineurs sont à considérer. A savoir :



- désormais les échantillons des aliments servis devront être conservés 5 jours au lieu de 3, ce qui implique l'achat de boîtes supplémentaires,

- un registre est demandé pour transcrire la température des plats chauds et froids, chaque jour. En conséquence, un thermomètre alimentaire devra être acheté,

- il est demandé que le réfrigérateur n'abrite aucun autre aliment que ceux servis à la cantine. Cette exigence nous impose, en conséquence, l'achat d'un autre réfrigérateur à placer dans la classe maternelle pour conserver les briques de lait, yaourts et autres produits pour le petit déjeuner !

- le Conseil décide par ailleurs le remplacement de 2 glacières et l'acquisition d'un 3ème conteneur chaud aménagé.

Le Maire est chargé de ces acquisitions aux meilleures conditions financières. Dépense à inscrire au budget supplémentaire 98.



11 Collège de RAON L'ETAPE (Restauration)

Des travaux de restructuration de la demi pension du Collège Louis Pasteur de RAON L'ETAPE sont envisagés. Coût T.T.C. : 8.698.396 F ! Le Conseil Général des Vosges met à la charge des communes ayant des enfants scolarisés dans cet établissement une somme de 3.131.982 F T.T.C. ! Pour la Commune de THIAVILLE SUR MEURTHER, il s'agirait de payer 23.960 F H.T. soit 28.896 F T.T.C. répartie sur 3 ou 4 ans.

Les élus rappellent que la scolarisation prévue pour nos enfants en secondaire est BACCARAT et non RAON L'ETAPE et qu'il existe à cet effet un car de ramassage scolaire chaque jour pour BACCARAT.

Les élus précisent que si des enfants de THIAVILLE sont inscrits à RAON L'ETAPE, cette décision relève de l'Education Nationale seule, la Commune de THIAVILLE n'ayant jamais été consultée et n'ayant jamais donné aucun accord en ce sens.

Par ailleurs, le Conseil note qu'il existe au Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP GEISLER) tout proche du Collège, un service de restauration qui a été refait à neuf il y a 4 ou 5 ans seulement. Il estime judicieux d'examiner les modalités pratiques pour que les collégiens puissent utiliser ces installations qui sont aux normes, qui sont rationnelles et qui sont d'accès sans risques avant de vouloir engager près de 900 millions de centimes d'argent public !

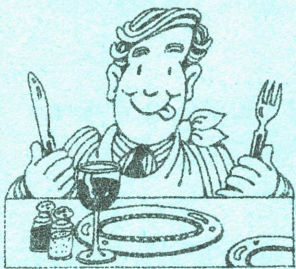
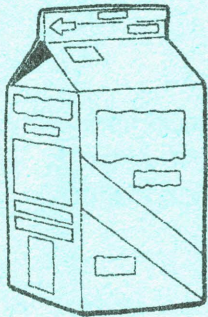
En conséquence, le Conseil refuse toute participation financière de la Commune de THIAVILLE SUR MEURTHER pour cet énorme projet.

12 Collège de BACCARAT (restauration)

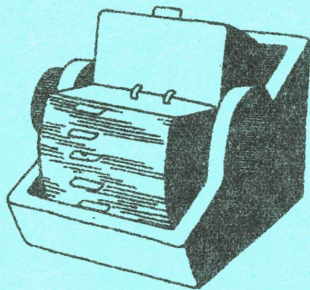
Le Principal du Collège de BACCARAT indique par récent courrier que la restructuration des locaux et de l'équipement de la restauration doit être réalisée très rapidement et qu'il faut désormais que le Collège dispose d'un agrément spécial obligatoire pour avoir le droit de fournir des repas à des sites scolaires extérieurs (THIAVILLE, BERTRICHAMPS, AZERAILLES). Le Conseil Général, responsable des Collèges dans le département, est saisi par les élus pour que soient examinées les conditions de restructuration. Le Conseil Municipal sollicite de M. le Président du Conseil Général, toutes interventions utiles pour que le Collège de BACCARAT soit autorisé, à titre dérogatoire, à fournir des repas aux cantines scolaires extérieures, en attendant la restructuration.

13 Intercommunalité

Le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion du SIVOM à BACCARAT le 17 juin 1998. Chacun s'accorde pour dire que le SIVOM dans sa forme actuelle ne fonctionne pas. Cette situation qui dure depuis plusieurs années ne peut perdurer. Après avoir effectué un tour de table complet des Maires présents, tous (à l'exception de BACCARAT) ont souhaité aller vers la création d'une Communauté de Communes au plus vite, la décision ultime relevant de chaque Conseil Municipal évidemment. A cet effet, un groupe de travail est constitué comprenant : Rose Marie FALQUE (AZERAILLES), Françoise MATHIEU (FONTENOY LA JOUTE), Jean Marie FEVE (BACCARAT), Michel JACQUEL (THIAVILLE), Bernard RATEAU (LACHAPPELLE), André MARCHAL (AZERAILLES), Michel



FRANCOIS (MERVILLER). Ce groupe aura la charge d'animer et d'informer les élus municipaux concernés.



14 Liste électorale

La Commission Municipale de révision de la liste électorale doit être renouvelée. A cet effet, le Maire propose à M. le Sous Préfet M. Eric POIREL pour être délégué de l'Administration et Mme Michèle DIVOUX pour être la déléguée de M. le Président du Tribunal de Grande Instance.

15 Divers

Les dossiers suivant sont ensuite examinés :

- négociations en cours et difficultés rencontrées pour diverses acquisitions foncières,
- travaux d'assainissement et passage dans les propriétés privées route du Pont,
- utilisation des salles communales,
- problèmes de voisinage entre particuliers,
- travaux liés à la 2 x 2 voies réalisés par D.D.E. 88,
- remembrement, Feeder, ligne électrique Fagnoux - Cenimont.

Les Maires et les Adjoints répondent ensuite aux questions. Séance levée à 24h00.

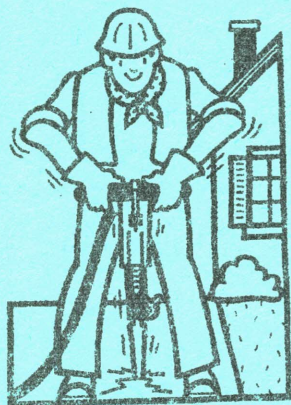


ROUTE COUPEE

La route communale dite "du Pont" entre THIAVILLE et BERTRICHAMPS est susceptible d'être totalement fermée à la circulation de tous les véhicules, tous les jours ouvrables de 7h00 à 18h00, dès le début des travaux d'assainissement prévus en août. Durée prévisionnelle : 1 mois.

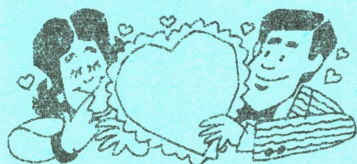
Divers contacts sont pris avec les propriétaires riverains pour obtenir l'autorisation de passer dans leurs terrains et éviter ainsi, si possible, cette situation et les éventuelles futures difficultés concernant la stabilité de la route s'il faut passer à ras de celle-ci.

Par ailleurs, le déplacement du Feeder (conduite de gaz) et son passage dans le lit de la Meurthe est prévu cet été. Ces travaux sont eux aussi susceptibles d'imposer la fermeture à la circulation de cette route pour quelques jours.

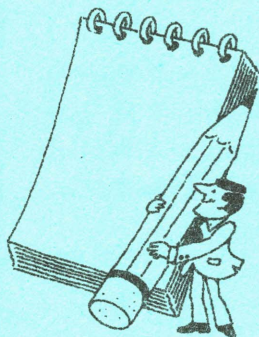


LE BONHEUR GENEREUX

Le 04 juillet 1998, à l'occasion du mariage DIDIER - LAZAROWICZ, la quête a produit la somme de 415,20 F. Selon le désir des jeunes époux celle-ci a été affectée à la Coopérative Scolaire.



Nous adressons aux jeunes époux tous nos remerciements, toutes nos félicitations et leurs présentons nos voeux de bonheur.



OUVERTURE DE LA MAIRIE

En juillet et août, la Mairie est ouverte uniquement le vendredi de 18h00 à 19h00. Cependant pour les affaires administratives courantes, on peut venir du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

REMEMBREMENT

La Commission intercommunale de remembrement était réunie le 15 juin 1998 et a examiné les diverses réclamations faites au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique relative au classement des sols (productivité des sols). Aucune réponse individuelle n'étant faite, le registre de réclamation (photocopie) avec les réponses pourra être consulté en Mairie, d'ici au 15 juillet 1998 environ.

Il est précisé que pour les sols boisés ou les vergers, une estimation particulière est faite pour la valeur de la plantation et qu'il est tenu compte de cette situation en cas de nouvelle affectation par le géomètre remembreur lors de la mise en oeuvre de l'avant projet. Par ailleurs, dans quelques mois (sauf imprévu) le géomètre entendra chaque propriétaire pour connaître les souhaits de ceux-ci et pour s'efforcer d'en tenir compte le mieux possible dans l'élaboration du remembrement.



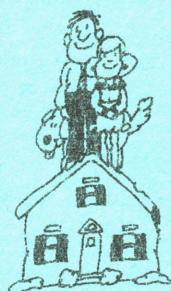
LA VIE DU VILLAGE

Décès :

Le 12 Juin 1998 est décédé à SAINT DIE M. Daniel AUBRY à l'âge de 72 ans. Il était domicilié au 1 rue de la Maison Ronde. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

Nouveaux habitants :

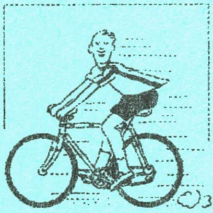
M. Frédéric COANUS et Melle Emilie TEKIELI ont emménagé au 2, rue Pierre Pierron. Nous leurs souhaitons la bienvenue parmi nous.



PROCHAINES MANIFESTATIONS



06 juillet	} Ruche enfantine	Jeunesse Loisirs	Annexe F.R. Thiaville	
au 31 juillet				
14 juillet	} Fête Nationale	Municipalité	M.P.T.	Lachapelle
18 juillet				
et 19 juillet	} 24h cyclistes	F.R. - Amic. S.P.	Raon l'Etape Raon l'Etape	
02 août				
03 août	} Fête Patronale	Ass. Familiale	Foyer Rural	Thiaville
22 août				
et 23 août	} Danse du Coq	Club de l'Amitié	Foyer Rural Thiaville	
04 sept.				
05 sept.	} Découverte Santé Nature	Comité des Fêtes	Foyer Rural	Thiaville
	Réunion calendrier	Foyer Rural	Annexe F.R.	Thiaville
	Soirée cochonnet	Foyer Rural	M.P.T.	Lachapelle



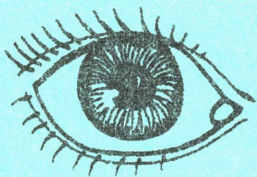
CLIN D'OEIL

Une petite fille assiste au bain de son frère :

- "Maman, je veux ça, pourquoi j'en ai pas un moi aussi ?
- Parce que tu es une fille et lui un garçon.

La gamine insiste et pour avoir la paix la maman promet : tu en auras un quand tu sera grande... si tu es sage.

- Et si je ne suis pas sage ?
- En ce cas, tu en auras plusieurs !"



Un groupe d'adolescents fait des mots croisés :

- Je ne vois pas, dit un jeune homme. En 7 lettres "se vide quand le coup est tiré et ça fini par "ouille".

- C'est "douille" dit un copain.
- Qui peut me prêter une gomme ? dit alors une jeune fille rouge de confusion.

Quelle différence existe-t'il entre le drapeau russe et le drapeau corse ?

- Sur le drapeau corse, il n'y a pas d'outils !"

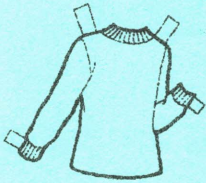
"Il y a des femmes qui trouvent à se vendre et qui ne trouveraient pas à se donner".
CHAMFORT.

"L'homme le plus inquiet d'une prison, c'est le directeur !"

Bernard SHAW.

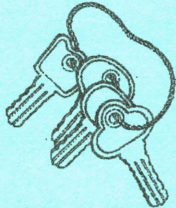


LE COIN DES ETOURDIS



Il a été trouvé :

- Un pull over sur le grillage de l'abri bus devant la Mairie,
- Un gilet blanc de fille marqué A.S. devant le n°4 de la rue d'Alsace,
- Un trousseau de 2 clés sur le chemin du dépotoir.



Ces objets sont à réclamer en Mairie.

OBJETS HETEROGENES



La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu :

le vendredi 28 août 1998

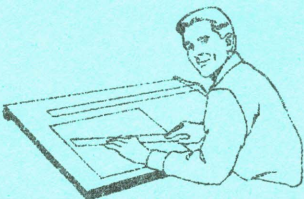
Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

SERVICE NATIONAL



- La loi n°97-1019 du 28/10/1997 suspend l'appel sous les drapeaux pour tous les jeunes français nés après le 31 décembre 1978.
- Le recensement abaissé à l'âge de 16 ans et étendu aux jeunes filles à partir du 1er janvier 1999 permettra la convocation à la journée d'appel de préparation à la défense à partir du 03 octobre 1998 qui est non seulement une journée unique de contact direct entre la jeunesse de la Nation et les armées, mais encore un instrument de lutte contre l'exclusion : dépistage de l'illétrisme et accompagnement des jeunes en difficulté vers les structures d'insertion sociale.
- La démarche est simple : il suffit de se présenter à la Mairie de son domicile, la régularisation étant réalisée dans les mêmes conditions.
- L'attestation de recensement permet au jeune de se présenter aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

PERMIS DE CONSTRUIRE



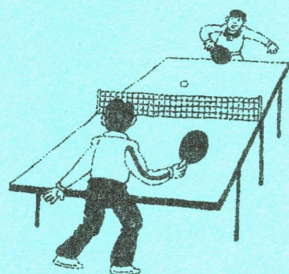
Le 30 juin 1998 : dépôt du permis de construire de la Grande Salle Sportive par la Commune de Thiaville sur Meurthe.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

TENNIS DE TABLE :

Nouveau Comité :

Président :	Christophe COSSIN
Vice-Président :	Alexis MARCOT
Secrétaire :	Nathalie GILLET
Trésorier :	Eric DURAND
Capitaine équipe D1 :	Thibault JAMIN



COMITE DES FETES :

Pour la 2ème année consécutive, le Comité des Fêtes organise une journée "Sortie Découverte Nature" qui se déroulera le Samedi 22 août 1998 selon le programme suivant :

- Matin : Départ à 9h00 devant la Mairie. Epreuves "Sportives" : Marche - V.T.T. - Remontée (âge minimum : 15 ans) en rappel - Escalade.

- 12h00 : Repas sur la Pierre Plate pour tous ceux qui le souhaitent (grillades)

- Après-midi : Départ à 14h00 de la Pierre Plate - Epreuves "pour tous" : Poutre - Escalade - Lancer - Remontée en rappel - Marelle - Planche d'équilibre - Sciage - Question subsidiaire.

Chaque participant se verra remettre une récompense. Inscription gratuite pour les épreuves du matin et de l'après-midi.

- 19h00 : Repas sur la Pierre Plate (grillades) - Buvette - Animations - Musique - Danses sur la Pierre Plate toute la journée.



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



AFFOUAGES

Nous vous signalons qu'un reliquat de 67 stères de Hêtre et 24 stères de Chêne est disponible.

Les inscriptions doivent se faire en Mairie de toute urgence.

Une page de notre histoire

Aujourd'hui : FAGNOUX COMMUNAUTE AUTONOME

Quelques énigmes sur Fagnoux

Vu l'importance de son territoire, de son équipement collectif : moulin, four à chaux, fontaine et sa faible population, on peut se demander si la Communauté de Fagnoux n'a pas été à une certaine époque beaucoup plus importante.

Du reste, dans le "Dictionnaire Statistique de la Meurthe", E. Grosse écrit en 1838 :

"Fagnoux : hameau qui dépend de Thiaville et qui est composé de huit feux et vingt individus. Il n'est qu'à une distance de 2 km...

Il paraît que ce hameau était plus considérable et qu'il formait une communauté distincte mais il fut ruiné et se trouve réuni.

Certains lieux-dits du premier cadastre : Haute Mazure, Basse Mazure, en 1737 : la Haute Mesure, la Basse Mezieres appuieraient l'hypothèse de l'existence d'une agglomération importante.

Melle MORLET pense que les noms de Mazières, Mezieres doivent leur origine à l'établissement de localités près de ruines antiques, vestiges d'une civilisation écroulée.

Si Fagnoux, communauté importante, a été ruiné, à quelle époque l'a-t-il été ?

Fagnoux et Fagnouset : quelle pouvait être l'importance de ce dernier ?

Le territoire de Fagnoux s'enfonce étroitement sur celui de Sainte Barbe dans les forêts qui appartenaient à l'Evêque de Metz avant 1789.

Cette partie de territoire actuellement boisée était une prairie avec des parcelles importantes pour la région.

On peut se demander si ces terrains faisant partie des forêts épiscopales n'ont pas été défrichés par les gens de Fagnoux leur ayant concédés par l'Evêque de Metz moyennant argent ou cens.

Dans l'affirmative, à quelle époque a eu lieu ce défrichement ?

FAGNOUX A TRAVERS L'HISTOIRE

Jusqu'à une époque assez récente, Fagnoux n'est qu'une "Cense" c'est-à-dire une de ces nombreuses fermes de la petite région : Cense de Clairu, Cense des Noires Terres, de St Jean à Bertrichamps, Cense des Bingottes à Humbépaire, Censes du Pont et de Gramont à Merviller.

La Cense de Fagnoux :

A qui appartenait-elle ?

A une famille importante de Metz : soit la famille François HUYN, soit la famille HILLAIRE.

François HUYN né à Metz le 20 août 1674, fils de César HUYN qui fut lieutenant général au Bailliage de Vic et à l'origine de cette famille, Claude HUYN anobli en 1556 par le Duc de Lorraine.

François HUYN, après avoir fait des études de droit à l'Université de Pont à Mousson, fut reçu avocat au Parlement de Metz le 17/09/1696 et conseiller à la même cour le 27 avril 1698. Il épousa N. HILLAIRE, veuf il se remaria avec Marie RENAULT (REGNAULT) et mourut à Metz le 21 décembre 1718.

En 1721, la Cense est vendue à Joseph GEORGEL et Gérard GEORGEL, fermiers de Fagnot. L'acte de vente apparaît dans le Registre des Insinuations du Bureau de Baccarat : "1721 Gérard GEORGEL, Laboureur à Fagnoux et Joseph GEORGEL, vente à leur profit d'immeubles situés audit Fagnoux par la Dame Marie RENAULT, veuve de M. Me François HUYN Coner au Parlement de Metz, Seigneur de Vernéville, Montigny, Lagrange et autres lieux, contrat passé devant Me J. LHOMME, notaire à Rambervillers pour seize mille francs barrois (six mille trois cent cinquante sept livres trois sols).

Mais les minutes du notaire LHOMME de Rambervillers déposées aux Archives Départementales ne contiennent pas l'acte de vente cité ci-dessus alors qu'elles renferment d'autres actes de vente d'immeubles par la veuve HUYN.

De plus, en 1747, à la mort de Joseph GEORGEL, dans le registre des Insinuations du bureau de Baccarat on lit : "Joseph GEORGEL qui a fait l'acquisition des Biens dont s'agit conjointement avec Gérard GEORGEL, frère aussy défunt des mains de M. HILLAIRE de Metz pour la somme totale de seize mille francs barrois ce qui faisait à chacun huit mille francs même monnoye" et la part de Joseph est partagée entre ses quatre filles.

Qui était la famille HILLAIRE ? C'était une famille importante de Metz : en 1709, César HILLAIRE est chirurgien à Metz, Pierre HILLAIRE Ecuyer, Seigneur de la Grange aux Ormes a acquis en 1729 l'office de Commissaire des guerres moyennant 40.000 livres.

Qui finalement a vendu la Cense aux GEORGEL ? Mystère. Raisonnablement, on peut penser plutôt aux HILLAIRE, sa première épouse en étant propriétaire, François HUYN décédé, sa veuve Marie RENAULT en aurait à son tour hérité. On peut aussi penser que Pierre HILLAIRE l'a récupérée et vendue ayant besoin de fonds pour l'acquisition de l'office de Commissaire des guerres. Mais aucun document ne vient à l'appui de ce raisonnement. Un des nombreux mystères de Fagnoux !

Dans cette région qui appartenait à l'Evêque de Metz citons Monsieur de Menouville, Seigneur de Villé et Voué de Chastellenie de Baccarat et son épouse Madame Margueritte HUYN qui ont en 1700 une fille. (Registre paroissial de Nossoncourt). Madame de Ménouville est la soeur de François HUYN.

Quelle était son importance ?

Pour avoir une idée du montant de la vente, en 1726 une vache valait 24 livres, un cheval 50 à 60 livres. Du reste, en 1726, Joseph et Gérard GEORGEL vendent des immeubles à Idulphe MIOT pour 294 livres, Joseph en cède à Claude MARCOT pour 1898 livres 11 sols et à Claude BADEROT pour 33 livres...

Sa superficie était importante pour la région et l'époque, comme le montre une expertise de dégâts de grêle en 1717 : "un canton de seigle de trente à quarante jours, une chenevière de deux jours, de meix et jardins, des avoines devant le bois, des preys". En 1735, lors d'une réquisition de fourrage : Fagnoux : 60 fauchées de preys.

Où s'étendait-elle ?

Une autre expertise de grêle en 1741 indique les lieux dits : "au canton appelé devant Senimon et de celui appelé du chaux poille au canton appelé devant faignon". "La Corvée de Fagnoux" est un lieu dit du premier plan cadastral de La Chapelle.

Ainsi, la Cense s'étend des deux côtés de la route de Thiaville à Ste Barbe et dans le vallon du ruisseau des Grands Fins.

Quelques fermiers de la Cense

1689 : les BRIOT

1696 : Simon ROUILLON époux de Jeanne LHOMME décède à Fagnot en 1698

1701 : Humbert MAURICE époux d'Elisabeth GEORGE

1702 : Pierre MARCOLE époux de Nicole GEORGE

1710 : Nicolas TOUSSAINT

1713 : Jean François époux de Anne COMTE

1716 : Joseph GEORGEL époux de Marie MARCOT

1717 : Gérard GEORGEL époux de Jeanne MATHIEU

La Communauté de Fagnoux

Mais Fagnoux ne comprend pas seulement la Cense mais Fagnoux et Fagnouset dont les noms varient au cours des ans.

Fagnoux : Fagnoul, Fagoul, Faignos, Fargoul, Fagnot, Fagnon, Fagnoux.

Fagnouset : Fagnozel, Fagnousel, Faignoisel, Faignosel, Farcioulzeilz, Fagnouset.

Le territoire des Fagnoux

Le procès-verbal d'expertise des dégâts de l'orage de grêle du 9 août 1741 nous donnent quelques indications sur les limites de la Communauté :

"Thiaville et Fagnoux

"Etant parvenus ensuite au Canton dit devant la Cotte toujours finage dudit Thiaville et ensuite étant parvenus au Canton appelé la Roche pery même finage".

"Fagnoux et Lachapelle

"Etant parvenus au Canton appelé devant Senimon et de celui appelé du Chaux poille et enfin sestans acheminés au Canton appelé devant Fagnon ensuite de ce ils se sont transportés sur le finage dudit lieu de La Chapelle ou etans parvenus au Canton appelé de la Salade joindant les grains du village de Fagnon".

Autres indications :

"Le pied de terre d'une partie des héritages dépendans et appartenant au couvent de Baccarat nous apporte quelques précisions :

"Un champ lieu dit à la fin du Chenot... les champs de Fagnoux d'une pointe".

Un demi jour de terre et plus de terre situé plus fort du côté de Thiaville... les hoires Joseph MATHIEU d'une pointe et les champs de Fagnoux d'autre".

.../...